

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2013

ETAIENT PRESENTS : BARDOU Thierry, DELMARES Bernard, DELTEIL Danielle, GILET Georges, MALADEN Jean, MAS Grégoire, SEGALARD Roger,

ABSENTS EXCUSES : GREGORY Françoise (procuration Monique BOUTINAUD), PEYNAUD Yves

A l'ouverture de la séance, Madame le Maire propose aux membres présents de délibérer pour l'extension du réseau électrique au lieu dit « les Miquelets »
Accord à l'unanimité.

ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :

DECISIONS MODIFICATIVES

CR des différentes commissions au sein du SMPVD

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

Délibération pour extension du réseau au lieu dit « Les Miquelets »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du problème posé par la demande d'un certificat d'urbanisme sur la parcelle D 291 constructible mais qui n'est pas directement alimentée en réseau électrique. Elle s'étonne que lors de l'élaboration de la carte communale, les services de la DDT n'aient pas signalé ce fait. Elle précise que la carte communale sera examinée et que tout terrain constructible qui n'aura pas les réseaux (eau- électricité) à proximité sera « zoné fiscalement ». Le propriétaire de la parcelle verra sa taxe d'aménagement majorée afin que la commune puisse récupérer un peu d'investissement.

I° Décisions modificatives :

Une dépense prévue dans les frais de fonctionnement a pu être intégrée dans l'investissement, d'où la nécessité de transférer le crédit nécessaire.

D'autre part un investissement n'a pas été suffisamment alimenté et doit être revu à la hausse pour le règlement.

II° Compte rendu des diverses commissions au sein de la CCPSR :

✚ Le 8 novembre réunion d'information sur le SCOT :

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme qui détermine un projet de territoire visant à mettre en cohérence, l'ensemble des politiques sectorielles : urbanisme, habitat, déplacements et équipements commerciaux.

Ce document a été instauré par la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13/12/2012. Un diaporama a été présenté. La mise en œuvre de ce SCOT se déroulera en trois phases : organisation, élaboration et consultation.

↓ Le 13 novembre 2013 Commission Communication :

- Une signalétique sera demandée pour le Parc d'Activité des Combes ainsi que pour les Relais d'Assistance Maternelles (R.A.M) de Souillac et Lamothe-Fenelon.
- Une carte de vœux format carré avec un élément du patrimoine de chaque commune (pour Masclat la croix dans le mur de l'ancien presbytère) a été retenu.
- Un article devra être fourni pour le prochain bulletin.

↓ Le 14 novembre 2013 Commission Petite Enfance :

- Les budgets prévisionnels des crèches prévus pour 2013 seront présentés au conseil communautaire par avenant.
- L'inauguration des nouveaux locaux de la crèche de Souillac aura lieu le 11 janvier 2014, le même jour que la présentation des vœux de la CCPSR.

↓ Le 22 novembre 2013 Bureau des Maires :

Préparation du Conseil Communautaire du 9 décembre avec examen des propositions des commissions.

↓ Le 28 novembre 2013 Commission Culture :

Les représentants de l'Association « Ecaussystème » ont présenté les « Ecaussystématiques 2014 » au cours de la réunion. Ce projet consiste en la programmation de différentes animations (spectacles, conférences, expositions) sur le territoire de la vallée de la Dordogne. En fonction des financements obtenus, cinq animations seront programmées sur notre territoire.

La communauté est sollicitée à hauteur de 900 €. Il est décidé de l'aide de la CCPSR en fonction des animations réelles données sur le territoire.

Le bilan du forum des associations 2013 a été bon, mais l'absence d'association de certaines communes est regrettable.

↓ Le 5 décembre 2013 Commission Communication :

Le choix de la carte de vœux a été entériné : figure au recto un muret typique du causse, un élément du patrimoine de chaque commune se trouve en page intérieure.

Les participants ont été informés de la date de la cérémonie des vœux : le 11 janvier 2014. Elle sera couplée avec plusieurs inaugurations d'équipements réalisés par la communauté.

III° Informations diverses :

- Le Conseil d'Ecole a eu lieu le 8 novembre 2013 :
 - Le règlement intérieur sera légèrement modifié. Les parents devront en

prendre connaissance.

- Le projet d'école de Masclat : le théâtre
 - Le nombre d'enfants scolarisés sera de 22 élèves
 - L'enseignante a demandé à ce que la cour soit balayée régulièrement
 - L'ordinateur de l'école est obsolète selon le professeur. Madame le Maire propose qu'un technicien le contrôle avant l'achat d'un nouveau l'année prochaine.
- Deux artisans ont fait part de leur indignation suite à la réception de leur cotisation C.F.E. La mairie n'intervenant pas dans la décision de la base minimum, Madame le Maire a contacté la CCPSR afin de connaître la possibilité de revoir les bases. Une loi serait en discussion pour remettre ces bases à niveau.
- Madame le Maire rappelle les éléments de calcul de la taxe d'aménagement : elle porte sur la surface taxable du projet, qui représente la somme de chaque niveau clos et couvert, à l'intérieur des murs, à laquelle on déduit les vides et trémies des cages d'escalier et d'ascenseur et les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1.80 m.
- Madame le Maire a sollicité le Conseil Général afin d'obtenir que le car de ramassage en provenance de Souillac qui va jusqu'à Mareuil, puisse venir jusqu'à Masclat l'an prochain, 4 élèves se dirigeant sur Souillac.
- Compte rendu du Comité des Fêtes :
- Le résultat de la fête s'avère négatif (-2433 €) malgré l'investissement des membres du Comité des Fêtes, trop peu nombreux...
 - L'Assemblée Générale va avoir lieu et Madame le Maire souhaite que l'équipe continue son œuvre.
- Le point à temps : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le point à temps effectué avec Payrac (matériel repris à la CCHB) n'a pas apporté l'économie escomptée. De plus, le technicien doit rendre les journées (7) qui ont été effectuées par les employés des deux communes qui ont participé à la réalisation des travaux, ce qui nous handicape, le cantonnier n'effectuant pas un travail à temps plein. Pour l'année 2014 il est envisagé de faire réaliser ces travaux par la Communauté de Communes.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur BARDOU Thierry remet un chèque de 100.00 € à Madame le Maire en remerciement du foin récupéré sur le terrain de la réserve foncière. Ce don sera remis à la coopérative scolaire. Il est remercié par l'ensemble du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance.

Le Maire,
Monique BOUTINAUD

